



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Commune de Sarremezan – 31350

## Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance ordinaire du **21 mars 2025** – 20h30 – Salle de réunion de la Mairie

Date de convocation :	13/03/2025
Nombre de membres en fonction :	05
Nombre de membres présents :	04
Sous la présidence de :	Mme Catherine ENEL, Maire
Membres présents :	DUBERNARD Maryline, ENEL Catherine, FAGE Aurélie, LAMARQUE Julie
Absent(s) excusé(s) :	LAURENT Alain
Absent(s) non excusé(s) :	/

Madame Maryline DUBERNARD est nommée secrétaire de séance.

Madame la Maire ouvre la séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

### Ordre du Jour

- Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 13 janvier 2025
- Délibération pour le compte de gestion 2024
- Délibération compte administratif 2024
- Délibération affectation du résultat 2024
- Délibération devis ONF et demande de subvention
- Délibération devis espaces verts
- Questions diverses

**I. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 01 2025**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

**II. Délibération – Compte de gestion 2024**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et annexe de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que les comptes de gestion des budgets principal et annexe dressés, pour l'exercice 2024 par Mr LAPORTE, percepteur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**OBSERVATIONS :**

Pas d'observation – Délibération approuvée à l'unanimité.

**III. Délibération – Compte administratif 2024**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Maryline DUBERNARD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Catherine ENEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives, lequel se résume ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2024</b>						
Résultats reportés de 2023		220 995,78		448,47		221 444,25
Part affectée à l'investissement en 2024						
<b>EXERCICE 2024</b>						
Opérations de l'exercice 2024	101 300,81	117 656,64	50 806,24	110 563,40	152 107,05	228 220,04
<b>Résultat de l'exercice 2024 :</b>	<b>101 300,81</b>	<b>338 652,42</b>	<b>50 806,24</b>	<b>111 011,87</b>		<b>287 846,18</b>
Résultats de clôture de 2024		237 351,61		60 205,63		297 557,24
Restes à réaliser			66 166,00			
<b>RESULTATS DEFINITIFS :</b>		<b>237 351,61</b>	<b>5 960,37</b>			<b>231 391,24</b>

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**OBSERVATIONS :**

Pas d'observation – Délibération approuvée à l'unanimité.

**IV. Délibération – Affectation du résultat 2024**

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence de Catherine ENEL, Maire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 237 351,61€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	16 355.83 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	220 995.78 €
<b>C Résultat à affecter</b>	
= A+B (hors restes à réaliser)	<b>237 351.61 €</b>
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	60 205.63 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-66 166.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E -5 960.37 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H 237 351.61 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>5 960.37 €</b>
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>231 391.24 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	<b>0.00 €</b>

**OBSERVATIONS :**

Pas d'observation – Délibération approuvée à l'unanimité.

**V. Délibération – Devis ONF et demande de subvention**

Suite à la plantation réalisée en janvier 2025 sur la parcelle 11.a un entretien annuel est nécessaire : dégagement des plantations et application de répulsifs.

Pour l'année 2025 un devis d'un montant de 3 581.76 € HT a été réalisé par l'ONF. Ce devis comprend des travaux sylvicoles subventionnables à hauteur de 3 252.76 € HT et la fourniture de répulsifs pour un montant de 329.00 € HT. Madame la Maire rappelle au conseil municipal que le projet est éligible à une subvention du Conseil Départemental concernant les travaux sylvicoles de dégagement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte le projet de l'ONF pour un montant de 3 581.76 € HT,
- Sollicite l'aide du Département pour 1 626.38 € HT soit 50 %

Et arrête le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Travaux subventionnables	3 252.76 €	3 578.04 €	Subvention Département	1 626.38 €	1 626.38 €
Travaux non subventionnables	329.00 €	394.80 €			
			Autofinancement	1 955.38 €	2 346.45 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 581.76 €</b>	<b>3 972.83 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 581.76 €</b>	<b>3 972.83 €</b>

**OBSERVATIONS :**

Pas d'observation – Délibération approuvée à l'unanimité.

**VI. Délibération – Devis espaces verts**

Depuis plusieurs années, les espaces verts de la commune sont entretenus par les services de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges.

Une convention a été signée en 2022 pour une durée d'un an renouvelable deux fois, elle était d'un montant annuel de 5 200 €.

Un avenant à cette convention a été voté lors du conseil municipal du 17 mars 2023, suite à une augmentation des tarifs et le montant annuel est passé à 5 720 €.

Suite à quelques difficultés rencontrées lors des passages des espaces verts, les équipes ayant changé à de nombreuses reprises, nous avons demandé des devis à trois entreprises.

Madame la Maire présente ces devis ainsi que le montant proposé par la 5C.

Entreprise	Montant du devis
Emmanuel DIAZ EI	500.00 € x 12 mois <b>6 000.00 €</b>
Franck AUDIBET EI	300.00 € x 24 jours <b>7 200 €</b>
EURL Entre Ciel et Terre	250.00 € x 25 jours <b>6 250.00 €</b>
Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges	Forfait annuel pour <b>5 720 €</b> 440.00 € x 13 passages de 2 agents

Après étude des 4 devis, le Conseil Municipal décide :

- De confier l'entretien des espaces verts à la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges
- Demande à Madame la Maire de signer la convention et à faire les démarches pour le paiement

**OBSERVATIONS :**

Pas d'observation – Délibération approuvée à l'unanimité.

**VII. Questions diverses**

➤ Madame la Maire informe du problème de voirie rencontré devant chez Mr MEYER suite aux travaux d'élargissement et des réparations effectuées

➤ Madame la Maire présente la proposition de cotisation annuelle à la SACEM, à prendre au nom de la mairie, pour un montant de 150€ et qui couvre l'ensemble des manifestations organisées par elle

➤ Madame la Maire demande de réfléchir aux montants de subvention que nous souhaitons attribuer aux associations pour 2025, en vue de la prochaine réunion

➤ Madame la Maire présente le projet d'installation d'une antenne-relais 4G qui a été transmis afin de déterminer un emplacement possible → plutôt à Soulège et à l'extérieur du périmètre du château

La séance est levée à 22h30.

Procès-verbal arrêté le ... <u>11 avril 2025</u> ...	
La Maire, Catherine ENEL	La secrétaire, Maryline DUBERNARD
	